

Alors que la pandémie poursuit son évolution et que le confinement est toujours de rigueur, la CFDT s'inquiète car des salariés travaillent toujours sur certains sites sans réels moyens de protection (VESOUL, CARRIERE, VELIZY, BELCHAMP etc...). Si de plus vous envisagiez un redémarrage précoce des usines cela pourrait anéantir tous les bénéfices du confinement.

La CFDT estime donc qu'un redémarrage sans tenir des comptes des avis des épidémiologistes serait prématuré.

La CFDT exige que soient mises en place de réelles mesures de protection pour garantir la protection des salariés obligés de travailler sur site.

Ces mesures étayées devront être partagées avec les organisations syndicales et faire l'objet de concertations et d'informations régulières avec les élus CSE des établissements, dès la conception des mesures et tout au long de leurs mises en œuvre.

Par ailleurs, la responsabilité sociale de notre groupe doit aussi veiller à la protection des salariés de nos sous-traitants. Pour cette raison, la CFDT demande que la Direction s'assure d'un redémarrage des activités de nos sous-traitants dans les mêmes conditions de sécurité sanitaire que celles des salariés de PSA.

La LOI N°2020-290 du 23 mars 2020 sur l'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 permet aux entreprises d'appliquer des mesures particulières concernant de nombreux domaines : les congés, le versement de primes, la durée du travail, etc.

La CFDT demande d'engager, au plus tôt, avec les partenaires sociaux, une réunion afin d'échanger sur les mesures que PSA envisage d'appliquer.

Dans ce contexte extrêmement difficile pour les salariés et leur famille, la CFDT demande l'annulation du versement des dividendes aux actionnaires, et la prise en charge intégrale des rémunérations des salariés en chômage partiel.